

# axe<sup>1</sup>

## Soutien à la séparation parentale

Le modèle du consensus a obtenu de très bons résultats depuis plusieurs années. Afin de déterminer ce qui est applicable et déjà appliqué à Genève dans ce modèle, une analyse comparative est en train d'être effectuée : pour la Suisse, les modèles bâlois et valaisan, pour l'international, les modèles allemand, australien et québécois.

En parallèle, une des idées explorées est d'enrichir le dispositif actuel de soutien à la séparation parentale avec le droit collaboratif. Ce dernier, bien accepté dans d'autres cantons, commence à se développer à Genève depuis 2020.

Concernant les curatelles de surveillance des relations personnelles (SRP), il apparaît en première analyse que 51% des curatelles SRP sont des curatelles SRP pures, i.e. sans autre mandat. Pour objectiver sous un angle quantitatif et comprendre la mise en œuvre des SRP, un questionnaire est en cours d'élaboration et sera proposé au personnel du service de protection des mineurs (SPMi). Cette analyse permettra également de communiquer de manière plus factuelle sur la prestation, la charge qu'elle représente et de permettre des propositions concertées. La même démarche de questionnaire est en cours de réflexion pour analyser les curatelles SRP auprès des juges du Pourvoir judiciaire et du personnel du service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale (SEASP).

Le but est de pouvoir déterminer s'il est possible d'alléger la charge du SPMi concernant ce type de curatelles, afin de concentrer ressources, compétences et énergie sur ses activités cœur de métier d'appuis éducatifs.

Une comparaison intercantonale de la prise en charge de ce type de curatelle permettra également d'identifier des solutions organisationnelles éprouvées.